



## Devenez juge consulaire

Si vous avez entre 30 et 65 ans, êtes de nationalité française et avez été au moins pendant cinq ans administrateur ou dirigeant d'entreprise,

Si vous avez envie d'**apprendre et de développer de nouvelles compétences** et que vous aimez agir,

Si vous souhaitez **rendre des services utiles à titre bénévole** et que vous avez du temps disponible,

Vous pouvez être un des 180 juges du tribunal de commerce de Paris, premier tribunal de commerce de France par son importance, chargé de **résoudre les litiges entre entreprises et de traiter les difficultés qu'elles peuvent rencontrer**.

**Nul besoin d'être juriste** lors de l'inscription car une formation adaptée vous sera dispensée.

Composé de dirigeants d'entreprises de tous types d'activités, le tribunal de commerce de Paris constitue un milieu de **relations extrêmement riche, dans une atmosphère amicale exempte de toute compétition et de toute rivalité** ; il est pour chacun des juges une source d'**épanouissement intellectuel** et de découverte d'une **nouvelle activité**.

Dans le contexte actuel, il est aussi **un acteur important de la vie économique** de notre pays.

**Soyez curieux, interrogez-nous !**

Pour en savoir plus, contactez le secrétariat de la présidence du tribunal de commerce de Paris (Diane Cazier 01.44.32.83.02 ; [secretariat.president@tc-paris.org](mailto:secretariat.president@tc-paris.org)) afin de prendre un rendez-vous avec un juge consulaire qui vous donnera plus de détails sur cette activité passionnante.

**Faites-le avant le 22 avril 2023** car les dossiers de candidature sont examinés chaque année à cette époque, avant des entretiens qui ont lieu en mai et juin. Après avoir reçu une formation au cours du dernier trimestre de l'année, les nouveaux juges exercent leur activité judiciaire à partir de l'année suivante (c'est-à-dire en **janvier 2024**).